



Envoi au contrôle de légalité le : 16 octobre 2023

Publication électronique le : 16 octobre 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Zohra OUAGUEF

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Frédéric MELCHIOR.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

(N°2023-383)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.112-1 et suivants, L.115-1 et suivants, L.121-1 et suivants et L.221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-279 du Conseil départemental en date du 19/06/2023 « Bien grandir dans le Pas-de-Calais : schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2023-97 de la Commission Permanente en date du 20/03/2023 « Actions dans le cadre de la politique enfance famille » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 05/09/2023 ;

Madame Caroline MATRAT, Messieurs Ludovic LOQUET et Claude BACHELET, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, au Centre social inter-génération de Longuenesse, une participation financière d'un montant de 3 000,00 euros, pour la réalisation du projet « Santé et bien-être en famille », au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer, au Centre social et culturel de Saint-Omer, une participation financière d'un montant de 3 300,00 euros pour la réalisation du projet « Accompagner des familles monoparentales » au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer, au Centre socioculturel Audrey Bartier de Wimereux, une participation financière d'un montant de 4 000,00 euros pour la réalisation du projet « Actions de soutien aux familles » au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 4 :

D'attribuer, au Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région d'Audruicq, une participation financière d'un montant de 4 879,60 euros, soit 1 488,60 euros pour la réalisation du projet « Éveil à la lecture » et 3 391,00 euros pour la réalisation du projet « Grandir et vivre avec les écrans », au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 5 :

D'attribuer, à l'association Matisse de Calais, une participation financière d'un montant de 5 000,00 euros pour la réalisation du projet « Culture au Beau Marais, Beau Marais en Culture » au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 6 :

D'attribuer, à la Communauté de communes Pays d'Opale, une participation financière d'un montant de 1 291,16 euros pour la réalisation du projet « Les actions parentalité », au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 7 :

D'attribuer, à la Ville d'Avion, une participation financière d'un montant de 15 000,00 euros pour la réalisation du projet « 1 000 départs en vacances pour l'été 2023 », au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 8 :

D'attribuer, à la Ville de Harnes, une participation financière d'un montant de 5 410,66 euros pour la réalisation du projet « Petits petons Dire, Petits petons Lire, Petits petons Rire », au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 9 :

D'attribuer, à l'association A Petits P.A.S de Ruisseauville, une participation financière d'un montant de 2 000,00 euros pour la réalisation du projet « Un grand bol d'air en famille », au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 10 :

D'attribuer, à la Communauté de communes du Ternois, une participation financière d'un montant de 900 euros pour la réalisation du projet « Temps fort : bilan de la Convention Territoriale Globale », au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 11 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires mentionnés aux articles 1 à 10, les conventions correspondantes selon les modalités et conditions présentées au rapport et en annexe 1 joints à la présente délibération, dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 20 mars 2023.

Article 12 :

Les dépenses versées en application des articles 1 à 10 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
CO2-421K03	6568//934213	Actions partenariales Enfance Famille	190 000,00	44 781,42

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 41 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 3 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 18 septembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Annexe 1

au rapport « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille »

dans le cadre de la 2^{ème} commission – Solidarités Humaines

du mardi 5 septembre 2023

11 projets sont proposés :

Territoire de l'Audomarois

Projet « Santé et bien-être en famille » porté par le centre social inter-génération de Longuenesse

Projet « Accompagner des familles monoparentales » porté par le centre social et culturel Saint-Omer

Territoire du Boulonnais

Projet « Actions de soutien aux familles » porté par le Centre socioculturel Audrey Bartier de Wimereux

Territoire du Calaisis

Projets portés par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région d'Audruicq :

- Eveil à la lecture
- Grandir et vivre avec les écrans

Projet « Culture au beau marais, beau marais en culture » porté par l'association Matisse de Calais

Projet « Les actions parentalité » porté par la Communauté de communes Pays d'Opale

Territoire de Lens-Hénin

Projet « 1 000 départs en vacances pour l'été 2023 » porté par la ville d'Avion

Projet « Petits petons Dire, petits petons Lire, Petits petons Rire » porté par la mairie de Harnes

Territoire Montreuillois-Ternois

Projet « Un grand bol d'air en famille » porté par l'association A Petits P.A.S. de Ruisseauville

Projet « Temps fort : bilan de la Convention Territoriale Globale » porté par la Communauté de Communes du Ternois

1. Projet « Santé et bien-être en famille » porté par le centre social inter-génération de Longuenesse

Bilan de l'action 2022

Le Département a attribué au centre social pour la réalisation de cette action 2 500 euros au titre du Schéma de l'enfance et de la famille.

6 séances cuisine parents-enfants ont été réalisées sur l'année 2022.

Cette action fait partie d'un vaste programme d'actions autour de la parentalité qui a concerné 248 personnes soit 110 parents, 135 enfants et 3 grands-parents.

Présentation de l'action 2023

Le centre social, en partenariat, avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'association Magic santé de Calais et la Maison du Département Solidarité (MDS) de l'Audomarois, propose la reconduction de ce projet ainsi que la mise en place de nouvelles actions.

Les objectifs sont :

- sensibiliser les enfants et les parents aux bienfaits des fruits et des légumes et tendre vers un changement de comportement,
- sensibiliser aux bienfaits des jeux de société en famille,
- renforcer le lien parents enfants.

L'action s'adressera à l'ensemble des familles issues des quartiers politique de la ville.

Deux ateliers thématiques seront mis en place :

- des ateliers cuisine parents-enfants encadrés par une diététicienne de l'association Magic Santé. Deux ateliers seront organisés à chaque période de vacances scolaires : un atelier parents-enfants pour les moins de 6 ans et un atelier parents-enfants pour les plus de 6 ans. Une quinzaine de familles seront concernées.
- des temps d'animation soirée « Pizza Games » encadrés par la coordinatrice famille (nouvelle action). Les parents se réuniront sur le temps d'un après-midi pour confectionner des pizzas et desserts qui seront partagés le soir autour d'une soirée jeu de société. Les pizzas seront équilibrées afin de montrer aux familles qu'il est possible de confectionner des menus dit « fast Food » avec des légumes, des produits frais et variés. Ponctuellement, l'association « Yakajouer » participera à ces temps afin de permettre la découverte de nouveaux jeux de société et susciter l'envie de jouer au sein de tous les foyers. Cette activité se déroulera le premier mardi des vacances scolaires et concernera environ 80 personnes.

L'action se déroulera au centre social sur l'année 2023.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 7 700 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (2 000 euros), l'État (1 520 euros), la commune de Longuenesse (700 euros) et les usagers (480 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 3 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 3 000 euros

2. Projet « Accompagner des familles monoparentales » porté par le centre social et culturel Saint-Omer

Bilan de l'action 2022 « Vacfam 1^{er} départ »

Le projet 2022 a reçu une participation départementale d'un montant de 2 500 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

34 personnes sont parties, du 23 au 30 juillet 2022, au camping Les Mancellières à Avrillé en Vendée soit 12 adultes, 9 adolescents et 13 enfants de moins de 12 ans.

Sur l'année consacrée à l'organisation du séjour, ce sont au total la mise en place de :

- 10 réunions collectives dont 2 réunions bilans et une restitution auprès des familles, des habitants et des différents partenaires financiers,
- 29 entretiens individuels,
- 4 actions d'autofinancement : vente de jardinières pour le marché aux fleurs, vente de sacs....

Ce séjour a permis de renforcer les liens familiaux.

Présentation de l'action 2023

Le centre social propose la reconduction du séjour familles et la déclinaison de nouvelles actions en direction des familles monoparentales.

Les objectifs sont :

- lutter contre l'isolement des mamans,
- faire connaître les dispositifs et les lieux ressources,
- valoriser les parents dans leur rôle et les rendre acteurs de leur mieux-être familial (droit au répit, aide à la parentalité).

Le projet concernera une centaine de personnes.

Le centre social proposera diverses actions tout au long de l'année 2023 :

- des ateliers d'aide à la parentalité visant à faire grandir l'implication des parents et renforcer les liens intra et interfamiliaux,
- l'organisation de temps individuels en partenariat avec une assistante sociale de la CAF,
- l'organisation de temps collectifs (actions d'autofinancement, groupes d'échanges, ateliers 100% parents...),
- un séjour collectif familles d'une semaine à Pornic pour 11 familles représentant 40 personnes,
- des sorties culturelles de proximité.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel de l'action est de 68 505 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'État (21 000 euros), la commune de Saint-Omer (20 070 euros), l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) (10 260 euros), la CAF (10 000 euros) et les usagers (3 875 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 3 300 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 3 300 euros.

3. Projet « Actions de soutien aux familles » porté par le Centre socioculturel Audrey Bartier de Wimereux

Présentation de l'action 2023

Le centre socioculturel en partenariat avec la commune de Wimereux, la CAF, le Département et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose la mise en place d'actions de soutien à la parentalité.

Les objectifs sont :

- favoriser la participation des familles fragilisées,
- favoriser les relations au sein de la famille et entre les familles,
- encourager l'expression d'initiatives individuelles et collectives familiales.

Le projet concernera les familles de Wimereux soit 150 familles différentes.

5 actions seront proposées :

- animations familiales (6 ateliers sculpture sur terre, 6 ateliers arts visuels, 6 ateliers cuisine...), des sorties culturelles (visite à la médiathèque, musées, etc.),
- temps fort parentalité sur des thématiques spécifiques (journée des droits de l'enfant, journée internationale des droits des femmes, semaine sur la place des écrans en famille, découverte des dispositifs du territoire),
- mise en place d'un séjour familles d'une semaine : 5 départs individuels pour 14 personnes (5 mères de famille séparées avec enfants),
- temps de partage en famille autour de la notion du jeu (jeux de société, jeux libres, jeux de coopération),
- temps de partage parents-enfants autour d'activités d'éveil du jeune enfant (activités sensorielles 2 fois par mois, 2 ateliers de massage bébé, 3 rencontres éveil musical, 2 rencontres autour des albums de jeunesse et lecture à voix haute).

L'action se déroulera de janvier à décembre 2023, au centre socioculturel Audrey Bartier de Wimereux et dans les quartiers.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 5 242 euros.

Ce projet mobilise financièrement la commune de Wimereux (1 242 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 4 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 4 000 euros.

Projets du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Région d'Audruicq

4. « Eveil à la lecture »

Bilan de l'action 2022

Le Département en 2022 a accompagné cette opération dans le cadre de l'appel à projet « Prévenir les troubles du langage chez le jeune enfant, âgé de 0 à 6 ans, par la lecture » à hauteur de 2 865,52 euros.

Une programmation d'ateliers autour de la lecture a ainsi été proposée sur la période de septembre à décembre 2022.

Les ateliers ont été animés par l'association « Malinette et Compagnie » et « Attrape-Signes ». Ces partenaires ont fait découvrir autrement l'album jeunesse en utilisant les marionnettes, l'atelier créatif et la motricité.

Le projet a touché 19 familles, soit 18 mamans, 2 papas et 25 enfants âgés de 7 mois à 6 ans. 11 animations ont été réalisées.

Au-delà des ateliers, cette action a permis aux familles de rencontrer d'autres familles et d'échanger sur leurs pratiques éducatives et les difficultés du quotidien.

Face à ce bilan positif, le CIAS souhaite renouveler l'opération sur 2023.

Présentation de l'action 2023

Le CIAS d'Audruicq en partenariat avec les médiathèques, le jardin d'enfants « O comme 3 pommes », la MDS du Calais, les écoles, le réseau parents 62, la CAF, le Relais Petite Enfance (RPE), les communes et les prestataires propose la reconduction de cette action.

Les objectifs sont :

- découvrir la lecture à haute voix,
- développer le langage et la sensibilité artistique,
- accompagner la fonction parentale et renforcer les capacités éducatives,
- renforcer le lien parents-enfant.

Cette action est ouverte aux futurs parents, enfants âgés de 0 à 6 ans, les familles suivies par les services du Département.

Les ateliers se dérouleront sur la Communauté de communes de la région d'Audruicq, de septembre à décembre 2023 :

- café des parents : séance avec une orthophoniste spécialiste des troubles de l'oralité et du langage qui abordera de façon ludique les bienfaits du livre sur le développement des enfants dès la naissance,
- atelier lecture à la ferme du Coq aux ânes de Zutkerque,
- atelier de lecture créative pour les enfants de 3 à 6 ans accompagnés des parents : découverte d'un album avec l'utilisation des marionnettes suivi d'un atelier créatif de décoration de sa valise à histoires,
- ateliers bébé signes pour les enfants de moins de 4 ans accompagnés des parents,
- atelier d'expression corporelle et musicale,
- atelier des parents « raconte tapis »,
- lecture à haute voix au jardin d'Offekerque.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 2 238,60 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'intercommunalité à hauteur de 750 euros.

La participation du Département sollicitée s'élève à 1 488,60 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 1 488,60 euros.

5. « Grandir et vivre avec les écrans »

Bilan de l'action 2022

Le Département en 2022 a accompagné cette opération dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille à hauteur de 1 752 euros.

Un programme d'actions de prévention santé sur la thématique des écrans a été réalisé en direction des enfants, des adolescents et des familles. Cette démarche s'est conclue par un temps fort, le 28 septembre 2022, à l'Écopôle alimentaire de Vieille Église et a rassemblé 450 personnes.

Cette action a permis de sensibiliser le public (enfants, adolescents, parents, grands-parents et professionnels), de leur donner accès aux ressources et outils nécessaires permettant un accompagnement vers une découverte progressive et raisonnée des écrans et prendre conscience des effets néfastes sur la santé.

Présentation de l'action 2023

La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA) et le CIAS propose la reconduction de ce temps fort avec l'ensemble des partenaires.

Une réelle dynamique partenariale s'est instaurée pour mener à bien le projet et les partenaires sont nombreux : MDS, CAF, CCRA, point info jeunesse, RPE, Lis avec moi, association de ressources et de réussite éducatives, Maison protection des familles d'Arras, maison des adolescents (MDA), La note bleue, Promeneurs du net, Réseau parents 62, centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie, ABCD service consultation jeune consommateur, éducation nationale...

Les objectifs sont :

- amener les enfants comme les adultes à considérer le temps réel passé devant les écrans,
- favoriser une réflexion sur les activités alternatives,
- informer les familles et leurs enfants des risques physiologiques et psychologiques liés à la consommation excessive d'écrans.

Cette action sera ouverte à tous : parents, enfants, adolescents, seniors, personnes en situation de handicap, professionnels...

Ce temps fort est prévu le mercredi 25 octobre 2023 à Saint-Omer-Capelle.

De nombreux partenaires seront présents et proposeront de nombreuses animations :

- ateliers connectés (robots programmables, casques virtuels, aire de jeu numérique),
- compétitions de jeux vidéo pour promouvoir le e-sport,
- espace aux alternatives aux écrans (atelier cuisine, lectures, défis sportifs, baby gym, zumba, ...),
- espace de sensibilisation, de prévention et de législation ; espace game pour sensibiliser sur le cyber harcèlement,
- espace d'échanges, de discussions, avec l'intervention de professionnels spécialisés dans les pratiques numériques ainsi que des stands d'informations et de communication des différents partenaires.

Cette journée sera clôturée par un spectacle participatif « Écrans total ! » avec la CIE « Les improvocateurs » (nouveau 2023).

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 5 691 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'intercommunalité (1 500 euros) et la CAF (800 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 3 391 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 3 391 euros.

6. Projet « Culture au Beau Marais, Beau Marais en Culture » porté par l'association Matisse de Calais

Présentation de cette nouvelle action

Ce projet associe de nombreux partenaires associatifs et institutionnels : antenne de développement social de la CAF, la maison des jeunes et de la culture, La Spirale, le club de foot du Beau Marais, les écoles primaires, les collèges, les services Politique de la ville et Enfance et Famille de la ville de Calais, la MDS et la Maison départementale de l'autonomie, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

L'objectif principal de ce projet est de favoriser les échanges verbaux.

Le public visé sont les parents fréquentant les différents secteurs du centre social, le public orienté par la MDS, mais aussi plus largement, les familles du quartier du Beau-Marais qui adhèrent ou non au centre social. Une attention particulière sera apportée aux femmes notamment, avec enfants en bas âge, et monoparent afin de leur faciliter l'accès au projet.

Le centre social proposera deux ateliers :

- un atelier parents-enfants de moins de 4 ans (environ 12 séances) autour de l'organisation de goûter où chacun des parents amènerait une pâtisserie, un plat spécifique à son pays d'origine. En parallèle un mur des familles sera réalisé permettant de travailler sur des "carnets de voyage" représentant les pays d'origine des habitants via différents supports avec une farandole de mots de chaque pays.
- un atelier à destination des adultes sur la création d'un livre autour de la mémoire du quartier ainsi que la mise en place d'une exposition. Pour mener à bien cet atelier, les habitants seront accompagnés d'une conteuse.

L'action se déroulera au centre social Matisse et sur son territoire d'intervention de janvier à décembre 2023.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 19 800 euros.

Ce projet mobilise financièrement le centre social (6 800 euros), la ville (4 000 euros) et l'État (4 000 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 5 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 5 000 euros

7. Projet « Les actions parentalité » porté par la Communauté de communes Pays d'Opale (CCPO)

Présentation de l'action 2023

Le service parentalité en lien avec les services du Département (Protection maternelle et infantile (PMI), MDA), propose des temps de conférence débat et des temps d'animation autour du bien-être.

Les objectifs sont :

- développer une estime de soi pour l'enfant et le parent,
- valoriser le parent dans son rôle éducatif,
- susciter l'envie de partager et d'apprendre en famille,
- permettre aux parents de mieux connaître le développement et les besoins de l'enfant,
- répondre aux problématiques liées au sommeil, au langage, à la diversification alimentaire.

L'action concernera les habitants du territoire, assistants familiaux et enfants accueillis, familles accompagnées par les services du Département (environ 250 personnes).

Des ateliers parents enfants seront proposés sur différents thèmes : ateliers cuisine (8 séances), ateliers bien-être (8 séances) : yoga, massage bébé réflexologie plantaire, conte et percussion ainsi que des conférences petite enfance (4 séances) et adolescence (4 séances), café des parents avec différents thèmes abordés (6 séances).

La PMI interviendra sur les séances de réflexologie plantaire et sur les conférences petite enfance.

L'action se déroulera sur l'année 2023 dans les communes de Ardres et Guînes.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 11 867,03 euros.

Ce projet mobilise financièrement le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents [REAAP] (7 931,90 euros) et l'intercommunalité (2 643,97 euros).

La participation du Département sollicitée s'élève à 1 291,16 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 1 291,16 euros.

8. Projet « 1 000 départs en vacances pour l'été 2023 » porté par la ville d'Avion

Bilan de l'action 2022

Le projet 2022 a reçu une participation départementale d'un montant de 15 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

1 800 personnes sont parties en séjour individuel, 16 personnes en séjour collectif non accompagné et 46 en séjours collectifs accompagnés par du personnel municipal.

Le projet a permis de renforcer les liens parents enfants et de travailler sur la mobilité sur le lieu de séjour.

La ville d'Avion propose le renouvellement de cette action pour 2023.

Présentation de l'action 2023

Les attentes du projet restent les mêmes, rendre les familles autonomes, en les accompagnant dans la préparation du séjour vacances et en leur permettant de découvrir les dispositifs d'aides possibles.

Le projet s'adressera à toutes les familles avionnaises.

1 260 avionnais sont inscrits.

Le déroulement du projet se déclinera en plusieurs phases : la préparation, le séjour, le bilan.

Les séjours individuels seront proposés de juin à novembre 2023 d'une durée d'une à deux semaines.

Les séjours pourront avoir lieu sur toute la France, mais se dérouleront, en grande majorité, dans le Nord-Pas-de-Calais.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 79 280 euros.

Ce projet mobilise financièrement Vacances Ouvertes (40 000 euros), la commune d'Avion (14 360 euros) et les participants (9 920 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 15 000 euros.

Le montant forfaitaire maximal établi pour la participation du Département au titre des projets « vacances familles » fixé à hauteur de 83 euros par personne est respecté.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 15 000 euros.

9. Projet « Petits petons Dire, Petits petons Lire, Petits petons Rire » porté par la ville de Harnes

Bilan de l'action 2022

Le Département en 2022 a accompagné cette opération dans le cadre de l'appel à projet « Prévenir les troubles du langage chez le jeune enfant, âgé de 0 à 6 ans, par la lecture » à hauteur de 4 598,40 euros.

La commune a organisé 60 ateliers : des séances mensuelles de lecture au RPE et à la micro crèche, séances de contes en école maternelle, un temps fort petite enfance étalé sur 3 semaines.

L'opération a touché 263 parents et 734 enfants.

Cette action a permis un travail d'accompagnement des publics éloignés de l'offre culturelle permettant une mixité sociale, une consolidation des partenariats municipaux et l'intervention de partenaires artistiques nouveaux.

Présentation de l'action 2023

Le RPE et la Médiathèque la Source souhaitent prolonger et enrichir leurs actions communes autour de la prévention des troubles du langage en se donnant les objectifs suivants :

- familiariser le jeune enfant avec la musicalité de la langue,
- renforcer le lien parents-enfants,
- amener les familles à fréquenter les structures sur la commune.

Les actions proposées se dérouleront d'octobre 2023 à juin 2024 à la médiathèque et seront destinées aux enfants de 0 à 6 ans, aux futurs parents, aux enfants des écoles maternelles de la commune et aux professionnels de la petite enfance.

Les actions proposées se dérouleront notamment à la médiathèque :

- séances mensuelles de lecture aux enfants accueillis au RPE, à la crèche et de la maison d'assistantes maternelles ; animations de modules à histoires créés par les assistantes maternelles et la médiathèque dans les écoles maternelles ; formation des assistantes maternelles et du personnel du RPE ainsi que des agents de la médiathèque au ukulélé afin de créer une nouvelle façon de raconter,
- séances de lecture, tout au long de l'année, avec les écoles et la PMI,
- deux temps différents de mots en musique : l'un destiné spécialement aux bébés avec chants, instruments, manipulations et l'autre plus spécifique aux futures mamans avec des temps de chants, de sonorités, de musique détente par bols tibétains...,
- forum petite enfance en mars 2024 : exposition jeu, spectacles, ateliers créatifs parents-enfants, séances de contes tout public et scolaire, animations de modules à histoires accompagnées musicalement de comptines au ukulélé, stands d'information (stand du service petite enfance, de la CAF, du Conseil départemental, de l'Union départementale des associations familiales...),
- « Une naissance, un livre » : il s'agira d'offrir à chaque enfant né entre octobre 2023 et juin 2024 un livre et une carte de la médiathèque afin de sensibiliser les familles à l'importance de la lecture, dès le plus jeune âge.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 6 763,32 euros.

Ce projet mobilise financièrement la ville de Harnes à hauteur de 1 352,66 euros.

La participation du Département sollicitée s'élève à 5 410,66 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant 5 410,66 euros.

10. Projet « Un grand bol d'air en famille » porté par l'association A Petits P.A.S (Projet pour une Alternative Solidaire) de Ruisseauville

Présentation de l'action 2023

L'association A Petits P.A.S en collaboration avec la CAF, la MSA, la MDS, l'école, les services de la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois, les associations propose la mise en place d'actions de parentalité.

Les familles expriment le besoin de se retrouver pour partager, se poser, apprendre, tout en se retrouvant dans une ambiance de détente et de sérénité. Le fait d'habiter dans les villages est source d'isolement. C'est dans ce cadre, que l'association a décidé de mettre en place des actions au plus près des habitants, au plus près de leur lieu de vie, et dans des lieux repérés dans les villages.

Les objectifs sont :

- valoriser les parents dans leurs fonctions, en renforçant les compétences parentales,
- renforcer le bien-être des familles en amenant les parents à prendre du temps avec leurs enfants,
- soutenir les familles en leur permettant de prendre du temps pour le repos et lâcher prise en dehors de la gestion de la vie quotidienne,
- favoriser le lien entre les familles,
- impliquer les parents dans les actions en favorisant la participation et l'implication dans les préparations, les actions.

Ce projet est destiné à toutes les familles du territoire ayant des enfants de tout âge (environ 45 familles différentes) et se déroulera tout au long de l'année 2023, sous forme d'ateliers parents-enfants autour de la cuisine (22 ateliers), de temps d'échanges pour les parents (6 temps) et de sorties famille (3 sorties).

Le projet aura lieu sur les 7 communes du territoire.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel de l'action est de 16 392 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (10 500 euros), la MSA (2 000 euros), les contributions volontaires en nature (1 700 euros), les actions d'autofinancement (192 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 000 euros.

11. Projet « Temps fort : bilan de la Convention Territoriale Globale (CTG) » porté par la Communauté de communes du Ternois

Présentation de l'action 2023

Dans le cadre de la CTG engagée en quadripartite : Communauté de communes du Ternois, MDS du Ternois, CAF et MSA, des actions ont été menées depuis 2018 en tenant compte des analyses des besoins sur les 5 thématiques : petite enfance, jeunesse, logement, handicap et communication.

Le temps de l'évaluation de la première CTG Ternoiscom est venu. Un temps fort a eu lieu le mardi 06 juin 2023 à la Maison pour tous à Saint-Pol-sur-Ternoise afin d'amorcer l'évaluation mais également le temps de la réflexion sur les perspectives et la réécriture.

L'objectif de cet événementiel était de mieux faire connaître la CTG, pour reconnaître et valoriser le travail engagé depuis 5 ans avec les partenaires institutionnels et associatifs. Cet événementiel a permis également de faire témoigner les usagers.

Ainsi ont été conviés :

- les responsables des 4 institutions (Département, CAF, MSA et Communauté de communes du Ternois),
- les élus : vice-présidents, conseillers départementaux, maires...
- les partenaires institutionnels et associatifs,
- les usagers.

Un animateur a conduit ce temps pour donner une dynamique d'ensemble, donner de l'interactivité avec le public, distribuer la parole lors des témoignages.

L'après-midi s'est déroulée comme suit :

- présentation du bilan,
- discours des officiels représentant les 4 institutions,
- espaces interactifs : réflexions sur les besoins, recueil des idées d'actions, inscription aux groupes de réflexion qui seront menés de juin à octobre 2023 (réécriture de la CTG).

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel de l'action s'est élevé à 1 900 euros.

Ce projet a mobilisé financièrement l'intercommunalité à hauteur de 1 000 euros

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 900 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 900 euros.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Enfance et de la Famille
Service Départemental de la Coordination des Politiques
Enfance et Famille

RAPPORT N°48

Territoire(s): Audomarois, Boulonnais, Calaisis, Lens-Hénin, Montreuillois-Ternois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

Les Maisons du Département Solidarité (MDS) développent des projets d'accompagnement des familles en lien avec leurs partenaires. Ces actions se veulent complémentaires des actions et missions mises en œuvre par le Département dans le champ notamment de la prévention et du soutien à la parentalité.

Ces actions de soutien à la parentalité répondent à l'engagement n°1 du nouveau schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 qui est de « Favoriser les interventions précoces pour prévenir les difficultés des familles, des enfants et des jeunes » et s'inscrivent pleinement dans l'ambition n°2 « Aller au-devant des personnes les plus vulnérables » du Pacte des solidarités humaines 2022-2027. Elles ont pour objectifs de répondre aux défis fixés par celui-ci :

- pour une société qui reconnaît la place de chacun,
- aux côtés de chacun dans les moments de fragilité,
- garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement,
- fédérer pour développer les solidarités.

11 actions sont proposées. Pour chacune, l'annexe reprend :

- le bilan de l'action en N-1 le cas échéant,
- une présentation de l'action proposée en reconduction ou action nouvelle,
- le montant de la proposition de la participation départementale.

Pour ces 11 projets, un financement auprès du Département dans le cadre du Pacte des solidarités humaines est sollicité à hauteur de 44 781,42 euros au titre de l'année 2023.

Territoire	Nom du projet	Porteur	Coût global de l'action en euros	Montant alloué en euros
Audomarois	Santé et bien-être en famille	Centre social inter-génération de Longuenesse	7 700	3 000
	Accompagner des familles monoparentales	Centre social et culturel Saint-Omer	68 505	3 300
Boulonnais	Actions de soutien aux familles	Centre socioculturel Audrey Bartier de Wimereux	5 242	4 000
Calaisis	Éveil à la lecture	Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région d'Audruicq	2 238,60	1 488,60
	Grandir et vivre avec les écrans		5 691	3 391
	Culture au Beau Marais, Beau Marais en Culture	Association Matisse de Calais	19 800	5 000
	Les actions parentalité	Communauté de communes Pays d'Opale	11 867,03	1 291,16
Lens-Hénin	1 000 départs en vacances pour l'été 2023	Ville d'Avion	79 280	15 000
	Petits petons Dire, Petits petons Lire, Petits petons Rire	Ville de Harnes	6 763,32	5 410,66
Montreuillois-Ternois	Un grand bol d'air en famille	Association A Petits P.A.S de Ruisseauville	16 392	2 000
	Temps fort : bilan de la Convention Territoriale Globale	Communauté de communes du Ternois	1 900	900

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer, au Centre social inter-génération de Longuenesse, une participation financière d'un montant de 3 000 euros, pour la réalisation du projet « Santé et bien-être en famille », au titre de l'année 2023 ;
- d'attribuer, au Centre social et culturel de Saint-Omer, une participation financière d'un montant de 3 300 euros pour la réalisation du projet « Accompagner des familles monoparentales » au titre de l'année 2023 ;
- d'attribuer, au Centre socioculturel Audrey Bartier de Wimereux, une participation financière d'un montant de 4 000 euros pour la réalisation du projet « Actions de soutien aux familles » au titre de l'année 2023 ;

- d'attribuer, au Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région d'Audruicq, une participation financière d'un montant de 4 879,60 euros, soit 1 488,60 euros pour la réalisation du projet « Eveil à la lecture » ; 3 391 euros pour la réalisation du projet « Grandir et vivre avec les écrans », au titre de l'année 2023 ;
- d'attribuer, à l'association Matisse de Calais, une participation financière d'un montant de 5 000 euros pour la réalisation du projet « Culture au Beau Marais, Beau Marais en Culture » au titre de l'année 2023 ;
- d'attribuer, à la Communauté de communes Pays d'Opale, une participation financière d'un montant de 1 291,16 euros pour la réalisation du projet « Les actions parentalité » au titre de l'année 2023 ;
- d'attribuer, à la Ville d'Avion, une participation financière d'un montant de 15 000 euros pour la réalisation du projet « 1 000 départs en vacances pour l'été 2023 » au titre de l'année 2023 ;
- d'attribuer, à la Ville de Harnes, une participation financière d'un montant de 5 410,66 euros pour la réalisation du projet « Petits petons Dire, Petits petons Lire, Petits petons Rire » au titre de l'année 2023 ;
- d'attribuer, à l'association A Petits P.A.S de Ruisseauville, une participation financière d'un montant de 2 000 euros pour la réalisation du projet « Un grand bol d'air en famille » au titre de l'année 2023 ;
- d'attribuer, à la Communauté de communes du Ternois, une participation financière d'un montant de 900 euros pour la réalisation du projet « Temps fort : bilan de la Convention Territoriale Globale » au titre de l'année 2023 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires susmentionnés, les conventions correspondantes selon les modalités et conditions présentées au présent rapport et en annexe 1, dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 20 mars 2023.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
CO2-421K03	6568//934213	Actions partenariales Enfance Famille	190 000,00	132 048,00	44 781,42	87 266,58

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY